

Avis public
Avis de promulgation

Règlement 797-17 - Règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration par une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, modifiant le Règlement 583-09

Règlement 801-17 - Règlement décrétant des travaux en immobilisations relatives aux travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 2 850 300 \$, subventionnée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ), abrogeant le Règlement 798-17

À tous les contribuables de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, cet avis est, par la présente, donné par la greffière :

- Que le Règlement 797-17 - Règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration par une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, modifiant le Règlement 583-09 :
 - a été adopté par le conseil municipale le 13 mars 2017;
 - a été approuvé par les personnes habiles à voter le 27 mars 2017 ;
 - a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 31 mai 2017.
- Que le Règlement 801-17 - Règlement décrétant des travaux en immobilisations relatives aux travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 2 850 300 \$, subventionnée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ), abrogeant le Règlement 798-17 :
 - a été adopté par le conseil municipal le 10 avril 2017;
 - a été approuvé par les personnes habiles à voter le 16 mai 2017 ;
 - a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 8 juin 2017.
- Que lesdits règlements peuvent être consultés à la mairie, sise au 414, avenue Sainte-Brigitte, à Sainte-Brigitte-de-Laval, pendant les heures d'ouverture, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h.
- Que les présents règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Fait à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 20^e jour du mois de juin de l'an 2017.

La greffière,
Maude Simard, avocate